



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musique

Question écrite n° 73523

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le financement public des musiques actuelles. Celles-ci contribuent depuis des décennies à la promotion du vivre ensemble, au travers les valeurs de tolérance, de partage, et de liberté. Le secteur spécifique des musiques actuelles participe également à la diversité culturelle au sein de notre territoire national. Afin de conforter cette diversité, et par voie de conséquence les musiques actuelles, le réseau des SMAC, qui a obtenu sa labellisation, attend de l'État une implication financière conforme à ses engagements. Alors qu'un objectif de financement de 75 000 euros par SMAC et par département avait été fixé en 2010, il apparaît que pour 2015, c'est une somme globale de 120 000 euros qui sera affecté au programme SMAC, sur l'ensemble du territoire national. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement entend soutenir de façon plus importante le réseau des syndicats de musiques actuelles.

Texte de la réponse

Le soutien au secteur des musiques actuelles fait l'objet d'un engagement ministériel depuis 2011 et s'est traduit de façon multiple, ne se résumant pas au seul « Plan SMAC ». Au total, 25,5 M€ sont consacrés par le ministère de la culture et de la communication au soutien en fonctionnement du secteur des musiques actuelles, tant dans le domaine du spectacle vivant que de la musique enregistrée. Depuis 2011, plus de 2 M€ auront été déployés au sein du réseau des SMAC, permettant ainsi de consolider la participation de l'État au fonctionnement de ces structures. L'État y consacre aujourd'hui près de 10 M€. Le ministère de la culture et de la communication a, par ailleurs, soutenu également la construction de nouveaux équipements entrés dans le label, tels Le Tetris au Havre, Paloma à Nîmes, ou encore La Cordonnerie à Romans et La Belle Électrique qui vient d'ouvrir à Grenoble pour un total de 4,08 M€. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication soutient les fédérations nationales, les réseaux et dispositifs d'insertion des jeunes artistes, les équipes artistiques (3,5 M€), l'export de la musique française, les centres de ressources et les nombreux festivals sur le territoire national. L'ensemble est complété par l'action de régulation et de redistribution assurée par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), établissement public, dont le plafond de perception de la taxe sur les spectacles a été relevé à 30 M€ en 2015, permettant un développement des activités grâce à la vitalité du secteur. Enfin, la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés cultures » a été signée et ce dispositif innovant permettra l'emploi direct d'artistes dans les cafés, premier échelon de leur diffusion, grâce aux moyens que l'État et les collectivités territoriales lui consacreront.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73523

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 834

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2844